



Autorisation de prélèvement automatique

L'inscription de l'enfant ne deviendra effective qu'après l'envoi par l'école d'un courrier de confirmation et réception du montant des frais d'inscription de 206€ et de la caution d'un montant de 450€ pour la scolarité.

Ces sommes seront directement débitées de votre compte.

Je, soussigné(e)

père/mère de, né(e) le

accepte que les frais d'inscription, la caution et les frais de scolarité soient prélevés de mon compte.

Les frais de scolarité seront prélevés au début de chaque mois par l'école (11 mois par an, août non inclus)

Titulaire du compte
(Nom de famille en lettres capitales)

IBAN :

Code bancaire.....

Etablissement bancaire

Lieu :

Date :

X

X

Représentant légal 1

Représentant légal 2